

ORDRE DU JOUR

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Acceptation soumission module de jeux pour camping
 - 3.2 Vente de matériel à la régie intermunicipale géant
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le mardi, 17 décembre 2024 à 13 h.

PRÉSENCES : Martial Gauthier, maire
Tony Paré, conseiller
Marlène Deschenes, conseillère
Bruno Simard, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Jason Fournier, directeur général et greffier-trésorier

ASSISTANCE : 0 personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 13 h, Martial Gauthier, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Le maire précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1105-12-24

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

QUE l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres;

QUE les membres considèrent l'avis de convocation bon et valable.

3. RÉOLUTIONS

3.1 ACCEPTATION SOUMISSION MODULE DE JEUX POUR CAMPING

ATTENDU QUE la municipalité souhaite améliorer les infrastructures récréatives de la communauté, notamment au camping ;

ATTENDU QUE l'ajout d'un module de jeux au camping représente un investissement important ;

ATTENDU QUE l'offre soumise pour l'acquisition du module de jeux s'élève à un montant de 23 809,52 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (T.E.C.Q.) 2019-2024 pour couvrir cette dépense ;

1106-12-24

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschenes,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité procède à l'achat d'un module de jeux au montant de 23 809,52 \$ plus taxes, conformément à la soumission reçue ;

QUE les fonds nécessaires à cet achat soient puisés à même le montant restant alloué au programme T.E.C.Q. 2019-2024 ;

QUE Jason Fournier, directeur général, est autorisé(e) à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à la conclusion de cet achat.

3.2 VENTE DE MATÉRIEL À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE GÉANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines possède beaucoup d'équipement de sécurité, de diagnostic et d'échantillonnage qui étaient inclus dans les équipements nécessaires à l'opération du bâtiment mécanique en lien avec le traitement de ces eaux usées,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines n'a actuellement ni les compétences ni les certifications nécessaires à la manipulation et l'utilisation de ces équipements,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines fait partie des adhérents de la Régie intermunicipale GEANT pour la gestion de ces infrastructures municipales en eaux,

1107-12-24

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, procède à la vente de ces équipements à la Régie Intermunicipale GEANT selon la liste de prix ci-dessous;

Description	Montant
Détecteur 4 gaz BW micro 5	1506.91 \$
Harnais Kosto (3)	206.94 \$
Kit trépied Kosto	4133.98 \$
Longe de 4 pi	81.98 \$
Total :	5929.81 \$

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1108-12-24

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré ,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la présente assemblée soit et est levée à 13 h 07.

Martial Gauthier
Maire

Jason Fournier
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».